

# Généralités

On appelle pollution de l'eau toute modification de la composition de l'eau ayant un caractère gênant ou nuisible pour les usages humains, la faune ou la flore. Cette modification peut apparaître dans les fossés, les rivières, les fleuves, les canaux, les marais, les lacs, la mer, les eaux souterraines.

Les trois sources principales de la pollution de l'eau sont :

- **Les rejets urbains** résultant de la collecte et du traitement éventuel des eaux usées des ménages, des locaux recevant du public, des commerces, ainsi que du ruissellement des eaux pluviales dans les zones urbaines,
- **Les rejets agricoles** résultant de la percolation des eaux de pluies dans les sols, de l'épandage de produits chimiques sur les sols, des activités maraîchères et d'élevage,
- **Les rejets industriels.**

Les conséquences de cette pollution peuvent être classées en 3 catégories principales :

- **Les conséquences sanitaires** ont trait à la santé de la population humaine et peuvent être liées à l'ingestion d'eau, de poissons..., mais aussi au simple contact avec le milieu aquatique.
- **Les conséquences écologiques** concernent la dégradation du milieu biologique. Elles se mesurent en comparant l'état du milieu pollué par rapport à ce qu'il aurait été sans pollution.
- **Les conséquences esthétiques** sont par définition, les plus perceptibles, et ce sont donc celles dont les riverains et le grand public auront, en premier, conscience.

Les phénomènes de pollution se traduisent généralement par des modifications des caractéristiques physico-chimiques du milieu récepteur. **Le présent document porte essentiellement sur les rejets des installations ou processus industriels dont l'exploitation est soumise à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.**

La contribution respective de l'industrie et des collectivités à la pollution organique émise et rejetée en **2004** au niveau régional est représentée dans le tableau ci-après. *Les données sont en millions d'équivalents habitants.*

	Pollution brute <sup>(1)</sup>	Pollution nette <sup>(2)</sup>	Taux de dépollution
Pollution industrielle	5.8	0.77	87%
Pollution domestique	4.3	1.9	56%
Pollution totale <sup>(3)</sup>	10.1	2.67	74%

(Source : Agence de l'Eau Artois - Picardie)

1 : Pollution brute : pollution engendrée par une activité avant traitement

2 : Pollution nette : pollution rejetée au milieu naturel après traitement interne ou en station d'épuration collective.

3 : Pollution totale hors pollution agricole : pas de données en 2003 sur la pollution organique agricole.